

VENDEUR

Dénomination : **Pony Planet**
Nom : **Laurence ROGER**
Adresse : 135 rue Flandres Dunkerque
CP Ville : 62350 ROBECQ
Port. : 06 16 81 23 76
Email : contact@pony-planet.fr

ACHETEUR

Dénomination :
Nom :
Adresse :
CP Ville :
Téléphone :
Email :

JUMENT

Nom :
Numéro Sire :
Mois du terme : / 2025
Ou : Actuellement vide

CENTRE DE MISE EN PLACE

Dénomination :
Adresse :
CP Ville :
Nom :
Téléphone :

CONDITIONS DE VENTE 2025 : Very Star Kerveyer

L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :



À la Réserve :

120,00 € TTC - Réserve

(dont TVA 5,5 %)

Au Solde :

380,00 € TTC - Poulain Vivant 48h

(dont TVA 5,5 %)

La réserve de la saillie est effective au retour du présent contrat signé, accompagné du règlement.
(CB, Virement ou Chèque à l'ordre de : **Laurence ROGER - Pony Planet**).

- Réserve encaissable à la réserve, non reportable
- Solde de Saillie encaissable **Poulain Vivant 48h**

Les frais de pension, de suivi gynécologique et de Mise en Place de la semence sont à la charge de l'acheteur, en plus du prix de saillie.

Centre de Stationnement : **Élevage d'Été - Laurence ROGER - 135 rue Flandres Dunkerque - 62350 ROBECQ**
06 16 81 23 76

IART

À la Réservation :

265,00 € TTC - Réservation

(dont TVA 5,5 %)

Au Solde :

380,00 € TTC - Poulain Vivant 48h

(dont TVA 5,5 %)

La réservation de la saillie est effective au retour du présent contrat signé, accompagné du règlement.(CB, Virement ou Chèque à l'ordre de : **Laurence ROGER - Pony Planet**).

- Réservation encaissable **à la réservation, non reportable** - (Comprenant les Frais de collecte et 2 envois).
- Solde de Saillie encaissable **Poulain Vivant 48h**

Les envois supplémentaires seront facturés en fin de saison au tarif de * **70 € TTC / envoi** (TVA 20%).

Attention ! Comme stipulé dans les CGV les doses non livrées par le transporteur seront comptabilisées.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

L'éleveur s'engage à déclarer la naissance du poulain en France auprès de l'**I.F.C.E.**. Le certificat de saillie nécessaire pour la déclaration de naissance sera remis à l'acheteur **après encaissement du chèque**, soit 48 heures après la naissance du poulain. Une pénalité de 100,00 euros TTC sera appliquée pour tout retard de paiement du solde poulain vivant supérieur à 28 jours. Le chèque sera restitué en cas de viduité, d'avortement ou de décès du poulain à la naissance.

Fait en double exemplaires à : , le :

Signature Vendeur :

Signature Acheteur :

Avec la mention

«Lu et approuvé»